

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE137

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 42

A la dernière phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« et l'attestation sont notifiés »,

les mots :

« est notifié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre l'acte de vente, il n'y a aucun autre document qui pourrait être notifié.